

Aingeray
Andilly
Ansauville
Avrainville
Bicqueley
Bois-de-Haye
Boucq
Bouvron
Bruley
Charmes-la-Côte
Chaudeney-sur-Moselle
Choloy-Ménillot
Domèvre-en-Haye
Domgermain
Dommartin-lès-Toul
Écrouves
Fontenoy-sur-Moselle
Francheville
Foug
Gondreville
Grosrouvres
Gye
Jaillon
Lagny
Laneuveville-derrière-Foug
Lay-Saint-Remy
Lucey
Manoncourt-en-Woëvre
Manonville
Ménil-la-Tour
Minorville
Noviant-aux-Prés
Pagney-derrière-Barine
Pierre-la-Treiche
Royaumeix
Sanzey
Toul
Tremblecourt
Trondes
Villey-le-Sec
Villey-Saint-Etienne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PREAMBULE

C'est dans un contexte inédit que nous construisons cette année les orientations budgétaires de l'exercice 2025. En effet, au moment où se rédige ce rapport, la loi de finances 2025 vient tout juste d'être adoptée et l'impact, pour les finances locales, des mesures envisagées dans le projet de loi de finances annoncé à la fin de l'année 2024, reste incertain.

Compte tenu de ces incertitudes, le parti pris adopté pour bâtir les orientations budgétaires de la communauté de communes est le suivant :

- ⇒ Intégrer dès le DOB les économies annoncées par l'Etat et impactantes pour les finances de la collectivité : gel du reversement de TVA, hausse du taux de cotisation à la CNRACL, baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
- ⇒ Ne pas présenter, à ce stade, une prospective financière à moyen terme nécessairement hasardeuse.
- ⇒ Bâtir à court terme un budget prudent, responsable et réaliste sans amputer les projets déjà engagés.
- ⇒ Temporiser plusieurs projets non encore engagés.

Avec cette ligne de conduite et forte d'une certaine solidité financière, la communauté de communes peut à la fois continuer d'avancer dans les projets d'investissement qu'elle a d'ores et déjà engagés - en recourant pour partie à l'emprunt - et assurer le niveau de qualité de service public attendu par la population.

Cela étant, la question de l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères nécessite cette année une attention particulière.

En effet, ce budget subit depuis plusieurs années une augmentation continue de ses coûts fixes (TGAP, indexation des marchés, coût de gestion des biodéchets et des dépôts irréguliers...) mais a pu conserver jusqu'ici un taux de TEOM inchangé (6,60%) grâce notamment aux économies générées par la réduction des déchets, les gestes de tri et l'élargissement de l'assiette de la TEOM aux professionnels.

Comme annoncé lors du DOB 2024, la collectivité a fait le choix d'agir sur un maximum de paramètres pour maintenir l'équilibre de ce budget pendant de nombreuses années sans augmentation du taux.

Cependant, nous avons atteint les limites de cet exercice : les prévisions financières pour 2025 montrent qu'il ne sera pas possible d'équilibrer le budget sans une évolution, même modeste, du taux, ainsi que l'adoption de plusieurs mesures d'économies ne compromettant pas la qualité du service.

La proposition contenue dans ce rapport tient compte de la nécessité d'un impact minime sur les ménages et les entreprises. Toutefois, la TEOM reposant sur une assiette large, cette mesure générera des retombées financières significatives pour la collectivité.

C'est un des points dont nous aurons à débattre ensemble, d'autant plus important que la consolidation de ce budget doit aussi anticiper l'évolution des coûts de traitement auxquels nous serons confrontés dans les années à venir.

Fabrice CHARTREUX

Président de la CC2T

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois avant l'examen du budget, prévu cette année lors du conseil communautaire du 3 avril 2025.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Table des matières

A / AU PLAN NATIONAL.....	4
B/ AU PLAN LOCAL : LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	5
2/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2025	7
A/ POURSUIVRE ET CONCRETISER LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES	7
1) <i>Les axes forts de la politique d'aménagement du territoire</i>	<i>7</i>
2) <i>La poursuite des aides à l'habitat</i>	<i>8</i>
3) <i>La consolidation d'une stratégie proactive de développement économique.....</i>	<i>8</i>
4) <i>Les points saillants de la politique environnementale de la collectivité</i>	<i>9</i>
5) <i>La mise en œuvre des opérations dédiées à l'attractivité des services publics et au rayonnement du territoire</i>	<i>11</i>
6) <i>Les actions et opérations liées au schéma de mutualisation</i>	<i>12</i>
7) <i>Le soutien aux manifestations associatives et aux engagements pris pour la coopération décentralisée</i>	<i>12</i>
B/ TEMPORISER LES OPERATIONS NON URGENTES ET NON ENGAGEES	13
1) <i>La création du giratoire d'accès au futur établissement INSERRE</i>	<i>13</i>
2) <i>Le devenir de la friche militaire de Domgermain</i>	<i>13</i>
3) <i>La reconversion du campus ONF.....</i>	<i>14</i>
4) <i>L'aménagement de la friche Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul.....</i>	<i>14</i>
C/ TABLEAU DE BORD DES PRINCIPALES OPERATIONS 2025	15
3/ LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE	21
A/ LES RESULTATS COMPTABLES POUR L'ANNEE 2024	21
B/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE.....	22
C/ LA GESTION DE LA DETTE	23
D/ LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE	24
<i>La fiscalité</i>	<i>24</i>
<i>Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....</i>	<i>24</i>
<i>Les dotations et subventions perçues</i>	<i>25</i>
<i>Les redevances et diverses recettes</i>	<i>25</i>
E/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE	26
<i>Les dépenses de personnel.....</i>	<i>26</i>
F/ BALANCES GENERALES DE FONCTIONNEMENT.....	28
G/ PROJECTIONS AU-DELÀ DE 2025.....	28
ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 (EMPLOIS PERMANENTS)	30
ANNEXE 2 - ETAT ANNUEL PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES, LIBELLEES EN EUROS, DONT BENEFICIENT LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	31

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

A / AU PLAN NATIONAL

La croissance en zone euro est restée relativement faible en 2024, en moyenne à +0,7%, nulle au quatrième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent du fait notamment d'un recul du PIB en Allemagne et en France. Après avoir atteint un record historique de 10,6% en octobre 2022, l'inflation dans la zone euro est redescendue à 1,7 % en septembre 2023 puis a rebondi à 2,4% en décembre 2024. L'incertitude géopolitique internationale rend les prévisions hasardeuses.

En France, l'inflation est revenue au niveau de 2% fin 2024. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a notamment progressé de 1,68% entre novembre 2023 et novembre 2024, contre +3,9% l'année précédente.

Selon la note de conjoncture de l'INSEE, la croissance annuelle s'élèverait à +1,1% en 2024 après +1,1% en 2023 et +2,6% en 2022. Elle reculerait de 0,1% au dernier trimestre 2024, puis progresserait de +0,2% aux 1^{er} comme au 2^{ème} trimestres 2025.

Le taux de chômage français est en hausse de 0,3 point par rapport à son point bas de 7,1 % atteint au quatrième trimestre 2022 et premier trimestre 2023.

Le projet de loi de finances initiale pour 2025 présenté par Michel Barnier mettait à contribution les collectivités locales pour environ 6,5 milliards d'euros. Le nouveau Premier ministre, François Bayrou, a repris le projet de loi de finances 2025 du précédent gouvernement, avec les concessions accordées ramenant la baisse de ressources des collectivités à 2,2 milliards d'euros, et a engagé la responsabilité de son gouvernement pour faire adopter le budget de l'Etat pour 2025.

Un temps sera nécessaire pour observer toutes les dispositions retenues, et faire le cas échéant des adaptations dans le cadre du projet de budget primitif pour 2025.

Certaines mesures ont été anticipées dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires :

- ✓ **La loi de finances initiale pour 2025 prévoit le gel de la fraction de TVA nationale perçue par la CC2T, devenue sa principale ressource et représentant de l'ordre de 9,3M€ par an.**

Pour mémoire :

- Depuis 2021 la CC2T ne perçoit plus la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales
- Depuis 2023 la CC2T ne perçoit plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Ces impositions ont été remplacées par une fraction de la TVA nationale, annoncée comme dynamique (+3% par an en moyenne entre 1999 et 2023) avant d'être gelée.

- ✓ **Le projet de budget tient compte également d'une hausse du taux de cotisation à la CNRACL de trois points par an sur quatre ans (dont le décret est paru le 30 janvier avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025), ainsi que d'une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des intercommunalités de 152 millions d'euros – à confirmer.**

- ✓ **La CC2T pourrait être concernée par la version remodelée du fonds de précaution, dit « Dilico », au taux de prélèvement réduit mais élargi à bien plus de collectivités**

En l'absence d'information aucune provision n'est anticipée à ce stade.

B/ AU PLAN LOCAL : LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

(source : INSEE – Tableau de bord du Grand Est paru le 07/01/2025)

Les données chiffrées rapportées ci-dessous, extraites des statistiques publiées par l'INSEE en janvier 2025, permettent de situer la Région Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle par rapport à l'échelon régional et national, sur la base de plusieurs indicateurs clés du dynamisme économique et de l'emploi.

Figure 3 – Emploi salarié total

Zonage	Emplois (en milliers)			Variation (en %)	
	3 ^e trim. 2023	2 ^e trim. 2024	3 ^e trim. 2024	trimestrielle	annuelle
Ardennes	82,1	81,7	81,7	0,0	-0,5
Aube	104,3	103,9	103,6	-0,3	-0,6
Marne	226,7	228,5	230,9	1,1	1,8
Haute-Marne	61,8	61,4	61,4	-0,1	-0,7
Meurthe-et-Moselle	250,8	250,5	250,6	0,0	-0,1
Meuse	56,0	56,0	56,1	0,3	0,1
Moselle	341,0	341,7	340,1	-0,5	-0,3
Bas-Rhin	486,5	487,3	487,7	0,1	0,3
Haut-Rhin	270,3	269,3	269,7	0,2	-0,2
Vosges	124,5	124,0	124,5	0,4	0,0
Grand Est	2 004,1	2 004,3	2 006,4	0,1	0,1
France hors Mayotte	27 047,1	27 129,3	27 178,0	0,2	0,5

Figure 5 – Emploi salarié en Grand Est par grand secteur

Secteur d'activité	Emplois (en milliers)			Variation (en %)		France hors Mayotte - Variation (en %)	
	3 ^e trim. 2023	2 ^e trim. 2024	3 ^e trim. 2024	trimestrielle	annuelle	trimestrielle	annuelle
Agriculture	30,5	31,8	33,6	5,8	10,3	2,3	-0,0
Industrie	310,0	308,3	307,4	-0,3	-0,9	0,0	0,7
Construction	116,6	114,7	114,2	-0,4	-2,1	-0,2	-1,5
Tertiaire non marchand	689,4	694,2	695,2	0,1	0,8	0,4	1,3
Tertiaire marchand	857,5	855,3	856,0	0,1	-0,2	0,1	0,1
<i>dont commerce</i>	257,1	256,1	255,6	-0,2	-0,6	0,0	-0,3
<i>dont intérim</i>	63,4	59,9	58,9	-1,6	-7,1	-0,9	-5,1
Ensemble	2 004,1	2 004,3	2 006,4	0,1	0,1	0,2	0,5

Figure 9 – Taux de chômage

Zonage	Taux de chômage (en %)			Variation (en points de %)	
	3 ^e trim. 2023	2 ^e trim. 2024	3 ^e trim. 2024	trimestrielle	annuelle
Ardennes	9,9	9,8	9,9	0,1	0,0
Aube	9,8	9,7	9,8	0,1	0,0
Marne	7,4	7,3	7,4	0,1	0,0
Haute-Marne	6,7	6,6	6,7	0,1	0,0
Meurthe-et-Moselle	7,1	7,0	7,0	0,0	-0,1
Meuse	7,3	7,3	7,4	0,1	0,1
Moselle	7,2	7,2	7,3	0,1	0,1
Bas-Rhin	6,5	6,5	6,5	0,0	0,0
Haut-Rhin	7,2	7,2	7,3	0,1	0,1
Vosges	7,9	7,7	7,8	0,1	-0,1
Grand Est	7,3	7,3	7,4	0,1	0,1
France métropolitaine	7,2	7,1	7,2	0,1	0,0

Figure 21 – Créations d'entreprises

Zonage	Nombre de créations des trois derniers mois (de juil. 2024 à sept. 2024)	Variation (en %) (*)	Nombre de créations des douze derniers mois (de oct. 2023 à sept. 2024)	Variation (en %) (**)
Ardennes	610	-0,7	2 650	3,8
Aube	770	-5,6	3 610	4,3
Marne	1 660	-2,8	7 920	16,0
Haute-Marne	350	-2,8	1 480	4,8
Meurthe-et-Moselle	2 020	-1,5	8 720	6,4
Meuse	440	15,3	1 730	11,6
Moselle	2 860	-3,1	12 020	4,6
Bas-Rhin	3 780	6,5	15 940	9,7
Haut-Rhin	2 090	-3,3	9 140	4,9
Vosges	940	4,6	3 940	7,6
Grand Est	15 540	0,2	67 150	7,6
France	253 340	0,4	1 109 080	5,7

2/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2025

Comme souligné dans le préambule, le contexte financier plus contraint auquel est confrontée la collectivité cette année nécessite notamment de composer avec la temporalité des opérations. Seront donc concrétisées et poursuivies en 2025 les opérations déjà engagées. Il est proposé que les autres soient étalées dans le temps.

A/ POURSUIVRE ET CONCRETISER LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES

Les tableaux figurant pages 15 à 20 récapitulent l'ensemble des opérations d'investissement et actions menées par la CC2T. N'y figurent pas mais s'y ajoutent néanmoins l'ensemble des équipements acquis chaque année par la collectivité, permettant de faire fonctionner les services publics qu'elle gère (Ovive, crèches, déchèteries...) ainsi que ceux nécessaires à l'intervention du ST2i dans les communes dans le cadre du schéma de mutualisation. Leur poids financier annuel est conséquent.

Dans un souci de clarté et de simplification de la lecture, sont expliquées ci-dessous les opérations les plus impactantes en terme financier et de retombée pour le territoire.

Enfin, les documents budgétaires qui seront transmis permettront d'avoir une lecture détaillée des dépenses et recettes prévues par la collectivité dans l'ensemble des champs de compétences qu'elle exerce.

1) Les axes forts de la politique d'aménagement du territoire

⇒ **Mobilité :**

L'année 2025 sera rythmée par la préparation du nouveau marché qui doit démarrer le 1^{er} janvier 2026, succédant à l'actuelle délégation de service public. Dans le cadre de ce changement de mode de gestion, la collectivité fait le choix de reprendre en régie l'accueil clientèle en gare routière ainsi que la communication dédiée à ce service public, ce qui nécessitera des moyens humains mais permettra de maîtriser ces actions, sensibles pour la population.

Parallèlement, la mise en œuvre du schéma vélo se poursuit sur le territoire avec au programme en 2025 :

- Les traversées d'Ecrouves et de Dommartin-lès-Toul avec la liaison jusqu'au pôle commercial Jeanne d'Arc
- Le tracé de la V52 sur Toul
- La liaison de puis la zone logistique jusqu'au communes de Gondreville et Fontenoy-sur-Moselle
- La 1^{ère} phase du Toul-Thiaucourt : tronçon Ecrouves-Lagney

Ce budget annexe s'équilibre sans apport du budget principal, grâce au versement transport dont s'acquittent les entreprises de plus de 11 salariés, à la compensation versée par la Région, aux subventions perçues dans le cadre du schéma vélo et aux recettes commerciales.

⇒ **Plan climat air énergie territorial (PCAET) :**

Tel que déjà présenté à plusieurs reprises, le plan climat air énergie territorial adopté par la CC2T prévoit sur la durée de nombreuses actions en faveur de la transition écologique.

En 2025, est prévu le démarrage de la rénovation thermique du siège de la CC2T, qui va s'étaler sur plusieurs années, avec notamment le changement des fenêtres.

Seront également mises en œuvre les études préalables relatives aux solutions d'autoconsommation collective des bâtiments. Enfin, dans le cadre du suivi de la flotte automobile de la collectivité, un véhicule en fin d'usage sera remplacé par un véhicule électrique.

Ces différentes actions représentent en 2025 une ouverture de crédits de 240 000 €.

Beaucoup d'autres initiatives en faveur de la transition écologique sont également présentes dans les différents projets que mène la collectivité (ZAE et compensations de zones naturelles ou forestières, GEMAPI et renaturation des cours d'eau, amélioration du tri et réduction des déchets, extension d'Ovive et raccordement au réseau de chaleur...etc).

2) La poursuite des aides à l'habitat

⇒ Aides aux particuliers et aux communes

La communauté de communes poursuit son accompagnement aux travaux réalisés par les particuliers, sous conditions de ressources, et aux communes qui aménagent des logements. Elle participe également financièrement à l'opération « couleurs de quartier » menée par la ville de Toul (aides à la rénovation de façades). Ces différentes actions représentent en 2025 une ouverture de crédits de 165 000 € pour la CC2T.

3) La consolidation d'une stratégie proactive de développement économique

⇒ Les zones d'activités aménagées par voie de concession

Qu'il s'agisse du Pôle industriel Toul Europe, de l'espace K, de la zone d'activités de Haye, de l'espace du Génie ou de la ZA Croix Saint Nicolas, la collectivité a fait le choix d'aménager ces zones de développement économiques en faisant appel à un concessionnaire (SEBL ou SOLOREM) qui a porté le financement et la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Cela a permis la réalisation concomitante d'opérations de grande envergure, sans peser trop lourdement sur les finances de la communauté.

Chaque année, la collectivité reverse aux concessionnaires une somme concourant aux budgets de ces concessions, qui ne peuvent s'équilibrer par les seules recettes commerciales et les subventions.

Pour 2025, ces reversements, tout confondu, s'élèvent à 2 M €, somme conséquente qui reflète aussi la nécessité de solder les zones du PITE, de l'espace K et de la Croix St Nicolas, dont l'aménagement est en voie de se terminer.

Concernant l'espace du Génie, l'année 2025 sera consacrée à la consultation des opérateurs afin de choisir celui qui aura en charge l'aménagement du futur écoquartier.

Le Parc de Haye quant à lui poursuit son programme de requalification complète avec, en 2025, les travaux de VRD de la route Henry. Le programme global de requalification prévoit le remplacement de l'ensemble des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs, le renforcement de la zone en haute tension, la gestion sur place des eaux pluviales, la création de pistes cyclables et de trottoirs, la mise en place d'un nouvel éclairage, la réalisation d'aménagements paysagers.

Parallèlement et conformément à ses engagements, la collectivité va démarrer en 2025 l'installation de vidéoprotection, en commençant par les zones dont l'aménagement est achevé. Une enveloppe de 100 000 € est ainsi proposée pour l'installation de ces dispositifs sur le pôle industriel Toul Europe et l'espace K.

⇒ Les opérations prévues sur les zones non concédées

D'autres zones sont gérées en direct par la collectivité, soit lorsque leur poids financier le permet, c'est le cas de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés et de celle des Triboulottes à Bruley, soit parce que l'état d'avancement et la complexité des opérations prévues permettent encore un portage direct par la collectivité, c'est le cas des aménagements prévus autour de la zone commerciale Jeanne d'Arc de Dommartin-lès-Toul.

Pour la ZAR de Noviant-aux-Prés, la réfection de la toiture du bâtiment artisanal est prévue en 2025 pour un montant de 550 000 €.

Concernant la zone Jeanne d'Arc, la 1^{ère} phase des travaux de requalification de voirie doit démarrer en 2025, avec une autorisation de programme pluriannuelle recalibrée à 4 M€ et une enveloppe de crédits 2025 de 900 000€. Ces travaux de voirie viennent dans la continuité de ceux réalisés par le département de Meurthe-et-Moselle en 2023 et visent à résoudre les problèmes de circulation rencontrés aujourd'hui. Ils anticipent également la commercialisation future du site de l'ancien hôpital et la densification des flux que cela génèrera.

⇒ La dynamisation du commerce local sur l'ensemble du territoire

Les marchés de producteurs locaux déployés sur les communes du nord du territoire depuis l'automne 2024 présentent un bilan très positif, tant en terme de fréquentation, de satisfaction des habitants et des producteurs, que d'implication des communes qui ont vraiment joué un rôle de facilitateur, en permettant notamment la mise à

disposition d'emplacements gratuits. Pilotée par le vice-président délégué, coordonnée par le manager de commerce et facilitée par l'implication des mairies concernées, cette nouvelle offre vise à dynamiser la vie locale et l'accès aux produits locaux. Ce succès conduit à renouveler cette action en 2025.

Parallèlement il est proposé que la CC2T conventionne avec la région Grand Est afin de rejoindre le dispositif ACCOR visant à accompagner financièrement les travaux d'aménagement et d'embellissement de locaux commerciaux. Il vient, dans les grandes lignes, succéder à l'ancien dispositif FISAC.

La règle est que l'aide financière accordée sur chaque dossier par la région intervient à parité avec celle accordée par l'EPCI. Pour l'année 2025, une première enveloppe de 40 000 € est proposée.

Enfin, la conclusion d'une convention de partenariat de 2 ans est proposée entre la communauté de communes, la ville de Toul et la chambre des métiers et de l'artisanat du Grand Est. L'objet est à la fois de mieux connaître l'offre locale artisanale et les besoins des 41 communes du territoire, de soutenir et valoriser le territoire sur son offre artisanale et d'accompagner le développement des entreprises. Le coût pour la CC2T de cette 1^{ère} démarche d'accompagnement est de l'ordre de 1000 €.

⇒ **Le soutien continu au développement touristique du territoire**

La nouvelle feuille de route mise en place par la Maison du Tourisme depuis 2023/2024 porte ses fruits et permet au territoire de progresser sur sa visibilité touristique en proposant une offre diversifiée et qualitative : visites patrimoniales, culturelles, découvertes de sites remarquables, balades gourmandes, etc.

La communauté de communes participe à cette politique de développement touristique et consacre chaque année 225 990 € de cotisation socle à la Maison du Tourisme.

4) Les points saillants de la politique environnementale de la collectivité

⇒ **Le cycle de l'eau**

La CC2T exerce les trois compétences autour desquelles s'articule le cycle de l'eau : eau- assainissement -GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protections contre les Inondations).

L'eau et l'assainissement font l'objet de deux budgets annexes et de recettes affectées, la GEMAPI est financée par le budget général, sans recette affectée à ce stade.

Pour 2025 les principales opérations prévues sont :

Pour l'assainissement :

- Poursuite des travaux de « Terres Toulaises Nord » (réseaux et STEP intercommunale)
- Lancement de la consultation pour les travaux de Laneuveville-derrière-Foug (y compris traversée de Lucey)
- Poursuite étude vidange STEP de Toul
- Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux
- Opération collective conformité assainissement

et pour les eaux pluviales :

- Plan de zonage pluvial + accompagnement des études communales
- Equipements de filets à macrodéchets
- Lancement des travaux du fossé du gué
- Opération collective récupérateur eau de pluie

Pour l'eau potable :

- Poursuite des travaux de sécurisation du Parc de Haye
- Travaux réhabilitation station de refoulement St Mansuy à Toul
- Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux
- Après les 1^{ères} réflexions menées en 2024, décision à prendre en 2025 concernant la tarification sociale

Pour la GEMAPI :

- Poursuite des travaux sur l'Esch
- Travaux sur les ruisseaux de Gye
- Réalisation étude diagnostique sur l'ensemble du chevelu de la CC2T
- Relance de la suite des études sur l'Ingressin et affluents

Missions déléguées à l'EPTB sur la partie protection des inondations : cotisation 2025 : 3,80€/hab.

⇒ La gestion sous contrainte des déchets ménagers et assimilés

Comme annoncé dans le préambule du présent rapport, si ce budget a pu pendant de nombreuses années parvenir à l'équilibre sans aucune augmentation du taux de la part fixe de TEOM, en adaptant sans cesse le niveau de service aux attentes des habitants et en utilisant les pistes d'économies potentielles – notamment sur le tri – cet équilibre n'est pas atteignable en 2025 sans une évolution même limitée du taux, ainsi que l'adoption de plusieurs mesures d'économies ne compromettant pas la qualité du service.

Le tableau financier présenté page 22 permet d'appréhender la fragilité de ce budget à la clôture des comptes 2024. En 2025, de nouvelles évolutions défavorables sont attendues, à savoir :

- Hausse de la TGAP de 58 à 65€ HT / tonne = +61 000 €
 - Indexation annuelle connue de +2,3% des marchés de tri et traitement = +36 500 €
 - Indexation moyenne estimée de +1,5% des autres marchés = +30 000 € (à surveiller)
 - Année pleine et renforcement de la gestion des biodéchets = +40 000 € nets (limitation à 1 tournée)
 - Progression des coûts de maintenance des équipements = +10 000 €
 - Progression de la masse salariale = de l'ordre de +60 000 €
- soit environ +237 500 € de charges supplémentaires

Par ailleurs, la communauté n'a pas de visibilité sur les recettes des reprises de matières, plutôt moins favorables actuellement.

Afin de revenir à une épargne brute positive, le besoin de financement est évalué à ce stade de nos connaissances à 160 000 € sur l'exercice 2025. Il sera donc proposé de relever le taux de TEOM à 6,89 % (6,60% aujourd'hui), générant pour la collectivité un produit supplémentaire de 160 000 €, tout en préservant un impact minime sur les ménages. En effet, cette évolution du taux représente en moyenne un montant supplémentaire de 3 à 8 € selon le type de logement et de base imposable. De la même manière, l'impact sur les entreprises est relativement faible.

A titre de comparaison, ci-dessous les taux de TEOM pratiqués par les intercommunalités voisines :

Collectivités limitrophes	Taux de TEOM/TEOMi - 2024	Part Variable
CC Moselle-et-Madon	8,50 %	Oui
CC Pays de Colombey ST	13,94 %	Non
CC Bassin de PAM	8,98 %	Non
CC Bassin de Pompey	7,70 %	Oui
CC Bar-le-Duc	9,51 %	Oui
Métropole du Grand Nancy	6,71 %	Non

Il est également proposé plusieurs pistes d'économie :

- Supprimer le lavage intérieur des PAV cartons/papier → économie de 23 500 €/an.
- Revoir les conditions de collecte des cartons des commerçants, aujourd'hui assurée gratuitement par la collectivité sur les centres-villes de Toul, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves et Foug, pour un coût annuel de 65 000 € supporté par la CC2T.
- Revoir les conventions sur les déchèteries d'Allain et de Bernécourt : un travail doit être mené avec les 2 CC partenaires pour d'une part, examiner la décomposition du coût (54 000 €/an) appliqué par la CC de Mad et Moselle pour la déchèterie de Bernécourt dont le maintien de l'accès pour les communes du nord du territoire est souhaité, d'autre part examiner la fin de la convention existante sur la déchèterie d'Allain dont l'utilité réelle est remise en question au vu de la proximité de la déchèterie de Toul, du peu d'habitants concernés et de l'économie potentielle non négligeable à réaliser (36 000 €/an).

Pour ce sujet, comme pour celui des cartons des professionnels, la répercussion de ces économies potentielles sera tangible plutôt sur l'exercice 2026.

Parallèlement, la communauté de communes Terres Toulaises poursuit en 2025 le déploiement des équipements dédiés à la collecte des biodéchets et engage les travaux de rénovation de la plateforme de déchets verts de Domgermain.

Enfin, dans le cadre du projet d'incinérateur mutualisé, une étude de faisabilité sur le transport par voie fluviale des déchets est engagée.

⇒ **Les opérations de défense de la biodiversité et de valorisation et du patrimoine naturel**

Les actions menées par la CC2T pour la préservation de la biodiversité sont relativement peu gourmandes en crédits budgétaires affectés mais significatives quant à leur impact sur le cadre de vie et la sauvegarde des espèces.

- Il s'agit d'une part des différentes **opérations de sensibilisation** menées par l'animateur nature, mais d'autre part de la concrétisation de plusieurs projets en 2025, comme la réalisation d'un livret ENS, l'aménagement de nichoirs pour lutter contre les chenilles processionnaires, la réalisation de panneaux pédagogiques...
- D'autre part, le projet en cours d'étude pour la **requalification du site de la Rochotte**, devenu d'intérêt communautaire par vote de l'assemblée en 2024, se poursuit avec, en 2025, l'acquisition foncière de cet espace à la commune et la mise en œuvre des études faune flore, qui permettront de mieux discerner ce qu'il est possible de faire ou non. Pour mémoire, cette emprise foncière regroupe sur l'ensemble de sa surface plusieurs espaces (forêt, zone humide, ancienne cressonnière, ancien site de pisciculture) dont la vocation est d'être réaménagés pour y offrir des activités de découverte faunistique et floristique, de sensibilisation à l'éco-citoyenneté, de maraîchage et de pisciculture.

5) **La mise en œuvre des opérations dédiées à l'attractivité des services publics et au rayonnement du territoire**

⇒ **L'extension du centre aquatique intercommunal Ovide**

L'équipe de maîtrise d'œuvre choisie en 2023, a été retenue comme mieux-disante sur la base d'un programme initial de travaux estimé alors à 5 455 800 € HT (hors options), soit 6 320 108 € HT honoraires compris, dépassant de près de 700 000 € l'autorisation de programme alors votée.

Après de nombreuses séances de travail technique et la recherche de toutes les économies possibles sans altérer la qualité du projet, le montant estimatif au stade de l'avant-projet définitif est de l'ordre de 6 165 000 € HT honoraires compris. Cela étant, avec la prise en compte de l'actualisation des prix liée à l'inflation, ce montant avoisine en réalité les 6 280 000 € HT.

L'avant-projet définitif du programme d'extension du centre aquatique a fait l'objet d'une validation de l'exécutif en février 2025. La phase d'élaboration du document de consultation des entreprises puis de consultation va suivre, avec un démarrage des travaux prévus pour la fin de l'année 2025, sauf aléas éventuels liés à l'appel d'offres.

Pour mémoire, les subventions sur cette opération sont :

- Fonds contrat de ruralité et DETR : 450 000 €
- Subvention de la Région à demander (250 000 €)

Les choix techniques opérés doivent permettre de réaliser des économies en fonctionnement, notamment sur les dépenses d'énergie. Ce point fera l'objet d'un suivi rigoureux.

⇒ **La requalification de la base nautique d'aviron**

Les travaux ont démarré début 2025 et doivent normalement s'achever au dernier trimestre, avec pour mémoire au programme la démolition des bâtiments actuels et la construction d'une nouvelle base.

L'objectif du projet architectural et technique pour l'accueil des activités nautiques (aviron) est d'offrir des bâtiments aux normes et fonctionnels avec une attention particulière sur l'intégration paysagère et urbaine.

Pour mémoire, le montant de cet investissement s'élève à 2,1 M HT honoraires compris.

Les activités prévues dans la nouvelle base nautique s'articuleront entre celles du club associatif existant et celles de la CC2T qui souhaite déployer des activités à destination des scolaires et d'autres publics en lien avec la Maison sport santé. Dans ce cadre, l'embauche d'un(e) animateur(ice) sportif(ve) s'avère nécessaire et sera proposée au tableau des effectifs.

Parallèlement, les modalités d'occupation partagée des nouveaux locaux feront l'objet d'une convention entre la CC2T et le club d'aviron.

⇒ **La relocalisation du relais petite enfance**

Les travaux de relocalisation du relais petite enfance Terres Toulaises dans le bâtiment dit « 001 » voisin du siège de la CC2T à Ecrouves démarrent en 2025. Le montant global de l'opération s'élève à 360 000 € HT honoraires compris et bénéficie des cofinancements de l'Etat, de la CAF et du conseil départemental à hauteur globale de 217 000 €. Pour rappel, le relais petite enfance (RPE) géré par la communauté de communes est un lieu d'informations, d'accueil et de mise en relations de l'offre et de la demande de garde entre parents, enfants et assistant(e)s maternel(le)s.

6) Les actions et opérations liées au schéma de mutualisation

⇒ **Les nouveaux bâtiments du service technique intercommunal et d'insertion**

La construction du nouveau centre technique intercommunal destiné à accueillir les équipes du service technique intercommunal et d'insertion, présentée en détail dans le rapport d'orientations budgétaires de 2024, doit démarrer en 2025.

En phase esquisse, le projet comportait un bâtiment bureau à ossature bois ainsi qu'un bâtiment métallique. Composé de 8 travées et d'un ensemble de 9 portes, ce projet apparaissait trop important et trop onéreux (2 300 000 € HT valeur 2023, honoraires compris). Le projet en phase APS fut réduit d'une travée, l'étage supprimé, le nombre de portes ramené à 5, mais permettait de conserver le caractère fonctionnel du hangar. Par ailleurs, est prévue une réutilisation des espaces bétonnés présents sur site. Le coût phase APS, honoraires compris est de 2 170 000.00 €, hors panneaux photovoltaïques. Le dossier présenté en phase APD, implique à nouveau l'optimisation de certains espaces (ateliers, bureaux), l'ajout de systèmes de récupération d'eau de pluie (citernes enterrées) et la création de tranchées et espaces drainants pour optimiser la gestion des infiltrations d'eau. Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques est confirmée, ce qui permet de s'exonérer du raccordement au réseau de chaleur (150 000 €).

Le projet global qui inclut l'actualisation des coûts (nov. 2024) est arrêté à 2 290 000 €, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur et honoraires compris. Compte-tenu des études engagées et des aléas de chantier, il est proposé d'inscrire 2 350 000 € HT au programme. Une subvention DETR de 250 000 € est attendue.

Concernant les bureaux des équipes techniques du pôle environnement, la libération de l'actuel bâtiment du ST2I, après réalisation des travaux sur nouveau site, va permettre de les accueillir dans de bonnes conditions.

Il s'agit donc d'un second projet, dont le déroulement est étroitement lié au déménagement des équipes du ST2i. L'année 2025 sera mise à profit pour bien définir les besoins et le programme de travaux à prévoir.

En attendant et pour apporter de meilleures conditions de travail aux équipes concernées, des bâtiments de type Algeco ont été provisoirement installés à proximité du siège de la CC2T. Pour mémoire le coût annuel de location de ces installations temporaires s'élève à 27K€ HT.

⇒ **Les équipements nécessaires à l'intervention du ST2i sur les communes et la CC2T**

Chaque année, le budget prévoit des crédits pour l'acquisition d'équipements nécessaires aux interventions et travaux réalisés par les services techniques intercommunaux dans les communes et pour le compte de la communauté.

Cette année, les crédits prévus sont de l'ordre de 400 000 € et prévoient notamment l'acquisition d'un tracteur combiné épaveuse-faucheuse, d'une nacelle, le renouvellement de tondeuses, tailles-haies et débroussailleuses et la location d'une mini-pelle.

7) Le soutien aux manifestations associatives et aux engagements pris pour la coopération décentralisée

⇒ **Les nouvelles règles de soutien aux manifestations associatives**

La volonté qui a guidé la refonte des règles d'attribution des subventions aux associations est de deux ordres : D'une part il s'agit de clarifier les règles, de les simplifier quand cela est possible et de demander aux associations plus de lisibilité sur leurs comptes. Il est rappelé que la CC2T soutient les manifestations associatives (et non le fonctionnement desdites associations) qui ont un rayonnement sur le territoire intercommunal et sont en corrélation avec les compétences exercées par la CC2T, avec une attention particulière sur la démarche de développement durable adoptée par l'association pour l'organisation de sa manifestation.

D'autre part, constatant la forte dynamique associative au niveau territorial et l'insuffisance de l'enveloppe actuelle arrêtée à 1€/habitant depuis plus de 10 ans (46 000 € + 5000 € pour les projets exceptionnels), le souhait est d'accentuer ce soutien et de porter cette enveloppe à 2€/habitant (et 10 000 € pour les projets exceptionnels).

En 2024, c'est un montant de 70 000 € de subventions pour des manifestations associatives qui a été demandé et jugé éligible, mais non accordé compte tenu de l'enveloppe allouée.

L'ouverture d'une enveloppe plus large permet d'avoir plus de souplesse et ne signifie pas nécessairement qu'elle sera consommée dans sa totalité. Le choix de la porter à 2 €/habitant, qui reste une contribution très mesurée, permet néanmoins de donner un signal simple et significatif quant à la politique de soutien menée par la CC2T en direction des événements associatifs, afin de contribuer à l'animation et à l'attractivité du territoire.

⇒ **Poursuivre les engagements pris en matière de coopération décentralisée**

La CC2T est partenaire depuis plus de 10 ans d'une communauté rurale en Casamance au Sénégal (Oukout), qu'elle accompagne dans ses projets d'intérêt général (eau potable, mobilité, économie...). Elle mobilise pour cela des crédits budgétaires sur les budgets eau et assainissement, tels que prévus par la loi Oudin-Santini de 2005. Cette loi permet aux collectivités d'affecter jusqu'à 1% de ces budgets à des actions de coopération et de solidarité internationales.

Le programme d'investissement pour l'adduction de l'eau potable dans cette communauté rurale entame en 2024-2025 sa 5ème et dernière phase.

Ainsi, en 2025 sont prévus des travaux d'accès à l'eau potable pour 700 habitants, une sensibilisation à l'assainissement et des actions d'accompagnement de la population pour la gestion de l'eau et le paiement des factures.

B/ TEMPORISER LES OPERATIONS NON URGENTES ET NON ENGAGEES

1) La création du giratoire d'accès au futur établissement INSERRE

Fin 2020, la CC2T a délibéré favorablement pour l'accueil d'un établissement public InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi) sur son territoire. Cet établissement vise à accueillir 100 détenus et mobilisera 67 personnels pénitentiaires.

Cette initiative engagée par le ministère de la Justice et l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) consiste en l'expérimentation au niveau national de 3 établissements pénitentiaires à taille humaine où 100% des personnes détenues ont accès à un travail et à une formation.

Dans le cadre de l'accompagnement de la collectivité à l'accueil de cette structure, la mise à disposition gracieuse de l'emprise foncière nécessaire a été validée et les parcelles nécessaires au projet acquises (secteur Taconnet ouest).

Est également prévu l'aménagement d'un giratoire à l'entrée du secteur de la Queue de chat, afin de fluidifier la circulation déjà dense aujourd'hui, amenée à recevoir de nouveaux flux du fait de l'implantation de l'établissement InSERRE. L'annonce du décalage de la mise en service de cet établissement de 2027 à 2029 amène logiquement la CC2T à temporiser la réalisation de ces travaux de VRD.

2) Le devenir de la friche militaire de Domgermain

Le site militaire de Domgermain qui se déploie sur environ 50 hectares est libéré et vide de toute activité depuis quelques mois. Le ministère des Armées, toujours propriétaire du site, prend en charge son gardiennage en attendant sa revente.

Parallèlement et depuis plus de 2 ans, grâce à la coordination de la sous-préfecture de Toul et de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le ministère des Armées travaille avec la CC2T sur l'avenir de ce site militaire, en vue de sa reconversion pour l'accueil d'activités industrielles. Dans ce cadre, la CC2T a souhaité anticiper et contribuer à l'avancement de la réflexion par la réalisation de plusieurs études (faune flore, archéologie, dévoiement d'un ruisseau busé...).

Cette vaste emprise foncière a été labellisée « Site clés en mains » par l'Etat en 2024 et valorisée dans le cadre du programme de relance France 2030.

Plusieurs approches sérieuses de prospects investissant pour des projets industriels de production d'énergie renouvelable n'ont finalement pas abouti.

Les perspectives de commercialisation de la totalité de cette emprise à un seul repreneur sont aujourd'hui moins favorables compte tenu notamment du contexte géopolitique national et international.

Par ailleurs, les contraintes environnementales très impactantes qui pèsent sur ce terrain, en raison notamment de la présence d'un ruisseau à dévoyer et d'une zone humide à compenser, ne facilitent pas sa mise en vente sur les 50 ha annoncés et ce malgré sa labellisation.

Compte tenu de ces éléments et au vu des enjeux financiers qui dépassent largement les capacités de la collectivité, le Président et l'exécutif estiment que la CC2T doit avant tout jouer un rôle de facilitateur, comme elle l'a fait depuis le début de la réflexion.

Toutefois, en cohérence avec l'initiative nationale « Clés en main » et le programme France 2030 portés par l'État, il revient à l'État de prendre les mesures nécessaires pour assurer en direct la cession de cette emprise à un acquéreur potentiel, et d'assumer les contraintes liées à la protection environnementale et au raccordement électrique, préalables nécessaires à la concrétisation d'un projet industriel d'envergure.

C'est la raison pour laquelle aucun crédit nouveau n'est proposé pour cette opération au budget 2025.

3) La reconversion du campus ONF

Parallèlement à la requalification de la zone d'activités du Parc de Haye, la question du devenir de l'ancien campus ONF fait l'objet de discussions avec l'ONF depuis quelques années et les conditions de cession ne sont toujours pas connues.

Une partie du site est aujourd'hui dédiée à l'accueil des mineurs migrants isolés qui devraient rejoindre de nouveaux locaux à Laxou avant la fin de l'année 2025.

La CC2T a déjà exprimé son souhait de se porter acquéreur du site, en vue d'une reconversion orientée vers les services aux entreprises et aux collectivités, en cohérence avec la zone d'activités voisine et le positionnement géographique de ce bien aux portes de la Métropole.

Le site pourrait ainsi notamment accueillir un espace de conférence/formation, un restaurant d'entreprise, une offre d'hébergement, un parking relais.

Pour avancer sur la question du prix d'achat global du site, la collectivité a souligné, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans la zone d'activité voisine, qu'il est essentiel d'alerter l'ONF sur plusieurs points. L'état de vétusté présumé des bâtiments et des réseaux, la performance énergétique des constructions, ainsi que la possible présence d'amiante et de pollutions nécessiteront une reconfiguration en profondeur du site.

De ce fait, les coûts de remise à niveau, aujourd'hui encore non stabilisés faute de connaissance suffisante du patrimoine, seront à considérer dans l'estimation du prix de vente.

Compte tenu du rythme d'avancement des discussions avec l'ONF et des nombreux projets déjà engagés par la collectivité dans un contexte plus contraint, il est proposé de temporiser cette opération.

4) L'aménagement de la friche Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul

Indépendamment des travaux de voirie prévus en 2025 pour l'amélioration des accès au Pôle Jeanne d'Arc, tels qu'exposés précédemment, la question de l'aménagement de la friche de l'ancien CHU reste un sujet qui mobilisera la CC2T, mais dont la temporisation est proposée compte tenu de son stade d'avancement et de l'absence d'urgence. Cela étant, l'intérêt d'investir ce potentiel foncier n'est pas remis en cause.

Idéalement desservi, avec un accès quasi immédiat à l'A31, ce site permet notamment d'explorer des complémentarités possibles avec les activités médicales du Pôle Brabois.

C/ TABLEAU DE BORD DES PRINCIPALES OPERATIONS 2025

	Opération engagée, à poursuivre
	Opération au stade d'étude, à temporiser

	THEME OPERATION	ECHÉANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2025	OBSERVATIONS
A M E N A G E M E N T S	Mobilité	2020 et après	Budget annexe sans dotation du budget principal	Nouveau marché en 2026 Reprise en régie accueil clientèle et communication Aménagements cyclables schéma vélo (recours à l'emprunt envisagé)
	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	pluriannuel	Budget général AP : 1,250 M€ CP 2025: 240 K€	Réalisation en lien avec le Pays Terres de Lorraine Réalisations prévues en 2025: <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation thermique du siège CC2T – Tr.1 • Études préal. Autoconsommation collective • Achat d'un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule en fin de vie
	Giratoire Queue de Chat	Proposition de temporisation (2026-2027)	Budget général CP 2025 : 80 K€	Estimation travaux: 1 600 K€ Lié au projet INSERRE (mise en service décalée à fin 2029) En 2025: solde achat foncier
U R B A N I S M E	URBANISME- PLUi		Budget général CP 2025: 50 K€	2025: modification PLUiH
	HABITAT	pluriannuel	Budget général Crédits 2025 : 165 K€	En 2025: <ul style="list-style-type: none"> • Aides versées aux particuliers sous conditions de ressources (OPAH) • Accompagnement des projets de logements communaux • Opération Couleurs de quartier à Toul

	THEME OPERATION	ECHEANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2025	OBSERVATIONS
D E V E L O P P E M E N T	Pôle industriel Toul Europe ZA Noviant-aux-Prés ZA Croix Saint Nicolas	pluriannuel	Budgets annexes ou concessions d'aménagement Budget général 2025: 550 K€ (versement sur concessions)	2025 : Dépollution et étude faune flore terrains WEBER PITE Croix St Nicolas: rénovation voirie /création trottoirs et solde de l'opération Toiture ZA Noviant : 550 K€ -budget annexe
	Travaux requalification accès au pôle J d'Arc et aménagement ex- hôpital	pluriannuel	Budget général Enveloppe 2025 : 900 K€	1/ Requalification voiries Pôle J d'Arc (AP revue de 2,5 à 4,0M€) : début des travaux sept. 2025 2/ Requalification friche ex-CHU
	Espace K	pluriannuel	Concession à SEBL Versement 2025 : 1 300 K € (budget général)	En 2025: rénovation thermique et réaménagement des bâtiment 165 et 200
	Espace du Génie	pluriannuel	Concession à SOLOREM Versement 2025 : 150 K € (budget général)	En 2025 : vente des derniers terrains tertiaires + préparation écoquartier (consultation des opérateurs)
	ZAE Parc de HAYE	pluriannuel	Concession à SEBL Versement 2025 : 400 K € (budget général)	Travaux de requalification des VRD, giratoire, pistes cyclables, éclairage public, démolition... Déficit porté par la CC2T de 11,8M€HT 2025 : VRD route Henry
	SIAé de Domgermain	pluriannuel	CP 2025 : 0 K€ (uniquement restes à réaliser antérieurs)	Fermeture du site militaire fin 2024 1ères études en 2024 (faune flore, archéo..) Travaux : à temporiser – dépendent de l'avancement sur le foncier, du/des prospects à venir

	THEME OPERATION	ECHEANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2025	OBSERVATIONS
D E V E L O P P E M E N T	Campus ONF	pluriannuel	Budget général Enveloppe 2025 : 0 K€	Etude de faisabilité réalisée en 2024 Libération du site : fin 2025 au mieux 2025: poursuites des pourparlers avec l'ONF sur les conditions de cession du foncier
	Vidéoprotection des ZAE	pluriannuel	Budget général Enveloppe 2025 : 100 K€	Proposition d'étalement dans le temps Phase 1: Toul Europe/espace K
	Politique commerciale, économie rurale	pluriannuel	Budget principal Enveloppe 2025: 40 K € (ACCOR)	Manager de commerce mutualisé Marchés Nord du territoire Lancement du dispositif ACCOR
	Tourisme	pluriannuel	Budget principal Cotisation socle Maison du Tourisme 225 990 € (fct)	En 2025: convention d'objectifs Mise en œuvre taxe de séjour additionnelle

	THEME OPERATION	ECHEANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2025	OBSERVATIONS
E N V I R O N N E M E N T	EAU POTABLE	Depuis 2020	Budget annexe	Poursuite des travaux de sécurisation du Parc de Haye Travaux réhabilitation station de refoulement St Mansuy à Toul Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux Tarification sociale : à débattre et arbitrer en 2025
	ASSAINISSEMENT		Budget annexe	Poursuite des travaux de « Terres Toulaises Nord » (réseaux et STEP intercommunale) Lancement de la consultation pour les travaux de Laneuveville-derrière-Foug (y compris traversée de Lucey) Poursuite étude vidange STEP de Toul Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux Opération collective conformité assainissement
	EAUX PLUVIALES		Budget principal	Plan de zonage pluvial + accompagnement des études communales Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux Equipements de filets à macrodéchets Lancement des travaux du fossé du gué Opération collective récupérateur eau de pluie
	RIVIERES GEMAPI	pluriannuel	Budget principal Crédits 2025 : 436 K€ (hors fct)	Poursuite des travaux Esch Travaux sur les ruisseaux de Gye Réalisation étude diagnostique sur l'ensemble du chevelu de la CC2T Relance de la suite des études sur l'Ingressin et affluents Missions déléguées à l'EPTB sur la partie protection des inondations : cotisation 2025 : 3,80€/hab.

	THEME OPERATION	ECHÉANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2025	OBSERVATIONS
E N V I R O N N E M E N T	ORDURES MÉNAGÈRES	pluriannuel	Budget annexe	Poursuite équipements pour les biodéchets Travaux plateformes de déchets verts (rénovation PF Domgermain) Poursuite projet incinérateur mutualisé Lancement étude sur le transport fluvial de déchets Evolution de la tarification OM + choix d'économies selon possibilités pour équilibre du budget 2025
	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ	pluriannuel	Budget général Crédits 2025 :15,5 K€ (hors fct)	Actions de sensibilisations à l'éco-citoyenneté Réalisation d'un sentier et d'un livret ENS Restauration couverture herbacée Panneaux pédagogiques Aménagement de nichoirs pour lutter contre les chenilles processionnaires
	Site de la Rochotte Pierre-la-Treiche	pluriannuel	Budget général CP 2025 : 84 K€	Projet de reprise du site pour activités insertion maraîchage en lien avec le SMGT et valorisation/sensibilisation patrimoine naturel En 2025: acquisition du site + études faune flore

S E R V I C E S	PETITE ENFANCE	pluriannuel	Budget principal	Crèches intercommunales de Bois de Haye et Manonville, Relais Parents Enfants (RPE)
			Fonctionnement Recettes redevances des familles et CAF	Coordination et lien avec les autres structures du territoire
	OVIVE Travaux d'extension	pluriannuel	Investissement : relocalisation RPE CP 2025: 375 K€	Relais parents Enfants (RPE): relocalisation dans le bâtiment 001 2024 : finalisation des études, consultation et démarrage des travaux
			Budget général CP 2025 : 450K€	Programme validé en APD à 5,3 M€ HT (6,1M€HT avec honoraires) 2025: dossier PRO + DCE (notification déc. 2025) Démarrage des travaux début 2026
Base Nautique André Vecker	2020-2025	Budget général CP 2025 : 1,7 M€	Travaux en 2025	
Citoyens itinérants français	pluriannuel	Budget général CP 2025 : 30 K€ (hors fct)	En 2025: travaux divers aire + étude site sédentarisation	

	THEME OPERATION	ECHÉANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2025	OBSERVATIONS
S E R V I C E S	Schéma de mutualisation	pluriannuel	Budget principal Charges à caractère général et recettes en fonctionnement	Interventions ST2i dans les communes Groupements de commandes et accompagnement des communes en matière de commande publique
	Restructuration bâtiments techniques communautaires	2022-2026	Bâtiment ST2i : CP 2025 : 200 K€ Bâtiment environnement : Estim. : 2,2M€	Création d'une nouvelle base pour le ST2i- démarrage des travaux à l'automne 2025 Services opérationnels du pôle environnement provisoirement installés dans des bâtiments Algeco loués
	Soutien au milieu associatif	pluriannuel	Budget général (fct) 90 000 €/an + 10 000 € (projets exceptionnels)	Soutien aux manifestations ayant un rayonnement intercommunal 2025: proposition de revalorisation de l'enveloppe (2€/hab) + refonte du règlement d'intervention
	Coopération décentralisée	pluriannuel	Max. 48 000 €	Soutien aux opérations d'adduction d'eau potable Crédits loi Oudin et budget général

3/ LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE

A/ LES RESULTATS COMPTABLES POUR L'ANNEE 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE PROVISOIRE 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Taux de réalisation réel hors report	SECTION D'INVESTISSEMENT	Taux de réalisation global de la section	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL CC2T (70000)					
TOTAL DEPENSES	25 591 130	96,9%	4 963 652	44,8%	30 554 782
TOTAL RECETTES	27 616 208	99,5%	4 551 684	41,1%	32 167 892
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 025 078		-411 968		1 613 110
REPORT ANTERIEUR	2 256 193		-896 281		1 359 912
RESTES A REALISER (SOLDE)			-794 201		-794 201
BUDGET ANNEXE TEOMi (70002)					
TOTAL DEPENSES	6 399 488	96,8%	1 036 192	60,0%	7 435 681
TOTAL RECETTES	6 163 966	100,7%	812 719	47,1%	6 976 685
RESULTAT DE L'EXERCICE	-235 522		-223 473		-458 996
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	1 123 319		59 381		1 182 700
RESTES A REALISER (SOLDE)			0		0
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (70001)					
TOTAL DEPENSES	3 607 534	81,5%	7 418 071	84,1%	11 025 605
TOTAL RECETTES	4 254 641	100,2%	2 390 536	27,1%	6 645 178
RESULTAT DE L'EXERCICE	647 108		-5 027 534		-4 380 427
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	1 608 598		2 840 768		4 449 366
RESTES A REALISER (SOLDE)			1 337 997		1 337 997
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (70007)					
TOTAL DEPENSES	5 248 720	96,5%	1 739 284	42,3%	6 988 004
TOTAL RECETTES	5 448 566	97,3%	1 984 922	48,3%	7 433 488
RESULTAT DE L'EXERCICE	199 846		245 637		445 484
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	1 772 339		-966 165		806 173
RESTES A REALISER (SOLDE)			-117 642		-117 642
BUDGET ANNEXE ZAR NOVIANT (70003)					
TOTAL DEPENSES	42 030	70,5%	175 176	79,2%	217 206
TOTAL RECETTES	45 467	97,8%	14 717	6,7%	60 185
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 437		-160 459		-157 022
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	153 092		60 225		213 318
RESTES A REALISER (SOLDE)			-1 823		-1 823
BUDGET ANNEXE PITE (70006)					
TOTAL DEPENSES	1 675 905	39,5%	1 841 411	94,4%	3 517 316
TOTAL RECETTES	1 887 759	40,1%	1 777 808	91,2%	3 665 567
RESULTAT DE L'EXERCICE	211 853		-63 603		148 251
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	0		-277 808		-277 808
RESTES A REALISER (SOLDE)			0		0
BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)					
TOTAL DEPENSES	3 704 087	85,2%	194 332	12,8%	3 898 418
TOTAL RECETTES	3 571 322	99,0%	145 271	9,6%	3 716 593
RESULTAT DE L'EXERCICE	-132 765		-49 061		-181 826
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	1 972 121		157 835		2 129 955
RESTES A REALISER (SOLDE)	1 839 356		108 774		1 948 129
CONSOLIDATION (TOUS BUDGETS)					
TOTAL DEPENSES	46 268 894		17 368 118		63 637 012
TOTAL RECETTES	48 987 929		11 677 658		60 665 587
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 719 035		-5 690 460		-2 971 425
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	8 885 662		977 954		9 863 616
RESTES A REALISER (SOLDE)			401 218		401 218

B/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE

Le résultat de fonctionnement évolue comme suit par rapport aux données antérieures consolidées :

	CC2T - Budget principal							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Recettes réelles de fonctionnement hors 002	21 605 801	22 468 292	22 922 680	23 769 936	24 748 717	26 405 671	26 833 196	+2%
Dépenses réelles de fonctionnement	19 449 403	21 006 691	20 603 504	21 079 134	22 103 880	23 043 646	23 923 985	+4%
Epargne brute (recettes – dépenses)	2 156 397	1 461 601	2 319 176	2 690 803	2 644 837	3 362 025	2 909 211	-13%
Epargne nette (capital de la dette déduit)	1 759 551	960 218	1 912 891	2 279 421	2 204 821	2 873 054	2 427 892	-15%
Capacité de désendettement	3,05	4,27	2,52	2,02	2,05	1,64	1,89	+16%
Transferts d'ordre	-748 943	-624 712	-741 129	-843 478	-889 283	-918 661	-884 133	-4%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 407 455	836 889	1 578 047	1 847 325	1 755 553	2 443 364	2 025 078	-17%
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 701 738	2 275 192	1 291 644	979 829	1 317 000	1 700 164	2 256 193	+33%

La santé financière de la communauté peut s'apprécier en rapportant l'endettement à l'épargne brute. La capacité de désendettement ainsi calculée (principal ratio de solvabilité) correspond à la durée en années qui serait nécessaire pour rembourser complètement la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée. Traditionnellement, on considérait que le premier seuil d'alerte de la capacité de désendettement se situait à 10 ans et que ce ratio ne devait pas dépasser 15 ans.

Dans la mesure où des événements ponctuels peuvent altérer l'interprétation des comptes des collectivités, les notions d'épargne brute courante et d'épargne nette courante, purgées des opérations à caractère exceptionnel (charges et produits exceptionnels, dotations ou reprises sur provision) permettent de mieux approcher la capacité d'autofinancement réelle.

Le tableau ci-après récapitule ces éléments pour les principaux budgets :

	Budget principal	Budget TEOM	Budget assainiss.	Budget eau pot.	Budget mobilité	Budget ZAR	TOTAL
Epargne brute <u>courante</u> 2024	2 755 558	19 311	1 625 828	865 918	-90 179	18 155	5 194 590
Epargne nette <u>courante</u> 2024	2 274 239	-68 017	1 124 160	437 377	-90 179	18 155	3 695 735
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2024	1,8	19,7	4,2	5,8	NA	NA	
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2023	1,6	2,1	7,1	4,9	NA	NA	
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2022	2,3	3,0	5,1	5,9	NA	NA	

Recettes réelles courantes de fonctionnement : hors résultat reporté (002), produits exceptionnels (77) et reprises sur provisions (78)

Dépenses réelles courantes de fonctionnement : hors charges exceptionnelles (67) et dotations aux provisions (68)

Epargne brute courante = recettes réelles courantes de fonctionnement - dépenses réelles courantes de fonctionnement

Capacité de désendettement courante = encours de dette / épargne brute courante

Epargne nette courante = épargne brute courante - remboursement en capital de la dette

Le désendettement intervenu en 2024 donne de nouvelles capacités d'emprunt à l'avenir. La communauté, en bonne situation financière, devra veiller à maintenir un niveau d'épargne suffisant pour financer les programmes d'investissement prévus (et couvrir les dotations aux amortissements).

Pour ce qui concerne le budget mobilité qui dispose d'une instruction budgétaire et comptable propre, il est précisé que les remboursements opérés au titre du pôle d'échange multimodal doivent être affectés à la section de fonctionnement (433K€ en 2024), ce qui explique ponctuellement le niveau d'épargne négatif.

Pour ce qui concerne le budget annexe des ordures ménagères, la progression des recettes ne couvre pas la progression des dépenses. L'épargne nette est devenue négative et la capacité de désendettement atteint un seuil critique.

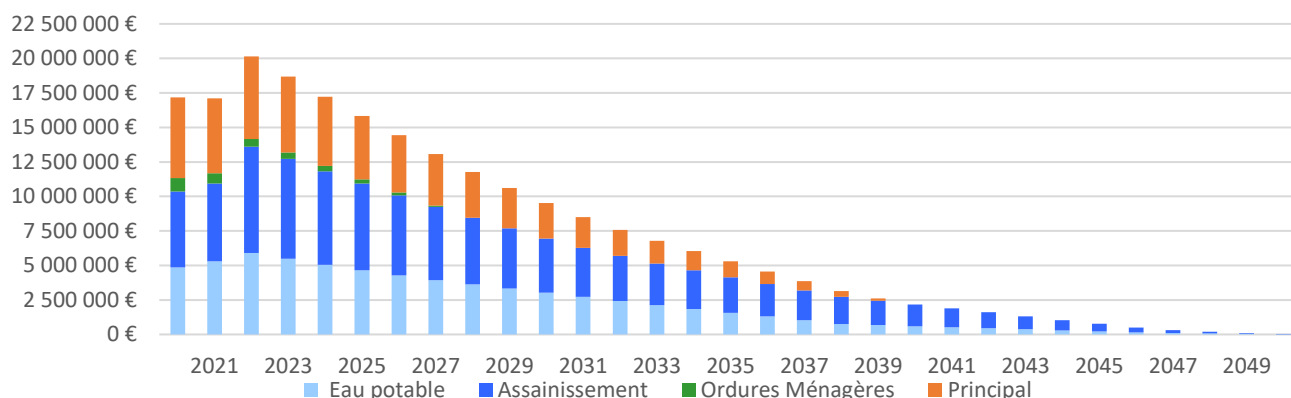
Les tendances d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement suivant (tous budgets confondus) sont les suivantes :

CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Réal. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
34 429 398	37 146 377	41 123 935	41 172 268	43 430 239	44 298 844

C/ LA GESTION DE LA DETTE

Afin de financer les équipements de la communauté, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le graphique suivant illustre le profil d'extinction de la dette actuelle dans le temps pour les principaux budgets :



Dettes actuelles (tous budgets cumulés, en M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
remboursements de dette annuels déduits	17,17	17,11	20,14	18,68	17,22	15,82	14,44	13,07	11,76	10,61

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET O.M.	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU POTABLE
Annuité du compte administratif 2024	642 517 €	106 610 €	721 247 €	487 040 €
dont remboursement en capital	481 319 €	87 328 €	501 668 €	428 540 €
dont intérêts de la dette réglés à l'échéance	161 198 €	19 282 €	219 579 €	58 500 €
Capital restant dû (CRD) au 31/12/2024	5 017 309 €	379 656 €	6 767 322 €	5 055 221 €
dont sans risque (catégorie A1 de la charte Gissler)	4 208 291 €	379 656 €	6 767 322 €	5 055 221 €
dont barrière simple (catégorie B1 de la charte)	809 019 €	- €	- €	- €
CRD par habitant (pop. légale 2024)	110,66 €	8,37 €	149,26 €	111,50 €
Taux moyens approchés des intérêts de la dette	3,0%	4,1%	2,9%	1,0%
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.*	19%	6%	170%	95%

* nota bene : cet indicateur est beaucoup moins pertinent que celui de la capacité de désendettement car : les recettes réelles ne renseignent pas sur le taux d'épargne, le capital de la dette n'est pas remboursé par la section de fonctionnement et, structurellement, les encours des budgets de l'eau et de l'assainissement sont plus importants pour financer les investissements et sur des durées plus longues.

A titre de comparaison, pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique, l'encours moyen de dette par habitant se situe à 204 €, et le taux d'endettement moyen est de 44,9% des recettes réelles de fonctionnement (source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2024 »).

Les perspectives d'endettement sont différentes selon les budgets :

- **Budget principal** : l'encours de dette actuel est principalement lié au financement du centre aquatique Ovide (amorti sur 30 ans). Les nouveaux projets nécessiteront de recourir à l'emprunt, avec un capital restant dû au 31 décembre 2025 estimé à 8M€.
- **Budget ordures ménagères** : l'endettement actuel est essentiellement issu des aménagements des points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés réalisés.
- **Budget assainissement** : la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement nécessitera en 2025 un nouveau recours à l'emprunt de l'ordre de 3 à 5M€ en fonction des aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.
- **Budget eau** : compte tenu des enjeux forts de sécurisation de l'approvisionnement, la capacité de désendettement va progressivement se rapprocher du seuil d'alerte de 10 ans. Le volume de recours à l'emprunt pour 2025 sera de l'ordre de 2 à 3M€.
- **Budget mobilité** : le recours à l'emprunt est projeté pour financer les aménagements cyclables du schéma vélo.
- **Budget de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés** : la dernière annuité d'emprunt a été réglée en 2017. Un nouvel emprunt de 500K€ sera mobilisé en 2025 pour financer la réfection de la toiture du bâtiment.
- **Budget du pôle industriel Toul Europe** : dans l'attente de cessions de parcelles, afin de financer les opérations engagées par la Communauté, des avances remboursables du budget principal ont été opérées à hauteur de 1,5M€. Un complément de 350K€ serait nécessaire en 2025.

D/ LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

Afin de financer l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, la communauté dispose de diverses ressources.

La fiscalité

Tel que présenté en page 11, toutes les actions entreprises pour tenter de contenir le coût des ordures ménagères ne sont plus suffisantes pour garantir l'équilibre de ce budget annexe. Dans ce contexte, un **relèvement du taux de part fixe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 6,60 à 6,89%** est proposé (avec maintien des tarifs variables de la TEOM). L'évolution estimée du produit fiscal pour 2025, qui intègre également l'évolution des bases, est ainsi la suivante :

Produit en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estim. 2025
TEOMi (ou TEOM/REOM antérieurement)	3 594	3 504	3 492	3 532	3 568	3 546	3 536	3 540	3 657	4 354	4 630	4 905

Après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la diminution de moitié des impositions foncières des locaux industriels et l'affectation en 2023 à l'Etat de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises vouée à disparaître, la fraction de TVA nationale est devenue la principale recette fiscale de la communauté, ce qui rend la collectivité plus sensible à la conjoncture nationale. Dans le cadre des modifications apportées par la dernière loi de finances, le produit attendu est gelé et maintenu au niveau de 2024.

L'évolution des bases de la fiscalité locale des locaux à usage d'habitation est calculée à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (article 1518 bis CGI), soit pour 2025 un coefficient d'actualisation de 1,68%.

Pour le budget principal, aucune modification des taux n'est envisagée en 2025 :

	TMP depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2024 en K€	Bases estimées pour 2025 en K€	Produit estimé pour 2025
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,26%	25,42%	18 367	19 285	4 292 919
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	1,30%	3,12%	59 620	61 707	802 187
Taxe d'habitation sur les rés. sec. (THRS)	10,05%	8,77%	1 560	1 615	162 267
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	2,36%	8,21%	1 343	1 343	31 695
				Réal. 2024	Prév. 2025
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée nationale (TVA)				9 346 400	9 346 400
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)				1 283 184	1 283 184
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				801 981	818 021
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti (TAFNB)				45 423	45 423

* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2024

La communauté doit reverser à l'Etat, chaque année, 1,3M€ au titre du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR neutralisant l'impact de la réforme de la taxe professionnelle de 2011).

La communauté reverse également des attributions de compensations positives aux communes, d'un montant de 8,1M€ par an. Elle perçoit par ailleurs 0,15M€/an d'attributions de compensation négatives.

Tel qu'acté dans le cadre du second volet du pacte fiscal et financier entre communes et communauté, une dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes apparaît dans le budget intercommunal comme une atténuation de produits fiscaux. Elle est portée à 779 553 € en 2025 compte tenu des flux nouveaux en matière de foncier bâti perçu par les communes sur les zones communautaires. Les discussions qui devaient permettre de préparer un troisième volet du pacte fiscal et financier n'ont pu se tenir fin 2024 du fait du contexte budgétaire incertain : un nouveau séminaire sera organisé en 2025.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le mécanisme de péréquation est dorénavant maintenu à un milliard d'euros par an. L'ensemble intercommunal agrégé est devenu uniquement contributeur du fonds, la garantie dégressive s'étant éteinte en 2020. Dans le cadre du second volet du pacte fiscal et financier entre communes et communauté, il a été acté que

l'intercommunalité prenne en charge l'intégralité du prélèvement, y compris la part incombant normalement aux communes, ce qui nécessitait jusqu'à présent une décision unanime du conseil communautaire chaque année. Depuis la loi de finances initiale pour 2024, cette délibération annuelle n'est plus nécessaire.

Le montant estimé de la prise en charge du prélèvement est de 300K€ pour 2025. Entre 2017 et 2024, la contribution de la CC2T pour les communes (bonification de la garantie et prise en charge du prélèvement) a représenté 922 527 €.

Les dotations et subventions perçues

La principale dotation perçue par la communauté reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui se compose de deux parts :

- la dotation d'intercommunalité, réformée en 2019,
- la dotation de compensation, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotations de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution, celle de 2025 devant être plus importante.

Les effets de la réforme de la fiscalité directe locale sur la dotation perçue restent à mesurer et les éventuelles évolutions législatives en matière d'indicateurs financiers et de dotations sont à suivre.

	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Prévision 2025 sous réserves
Dotation d'intercommunalité	444 530	445 151	486 049	533 956	582 131	642 484	663 152	763 912	763 912
Dotation de compensation	1 831 987	1 793 732	1 752 546	1 720 504	1 686 620	1 649 623	1 640 046	1 613 346	1 505 346

La communauté reçoit par ailleurs d'autres dotations et subventions, notamment les allocations versées par l'Etat pour compenser les pertes de fiscalité directe locale (environ 2,3M€ prévus pour 2025), les aides perçues par le chantier d'insertion de la communauté (275K€), les aides relatives aux services faisant l'objet de budgets annexes (concours des éco-organismes et aides spécifiques de l'ADEME pour le budget TEOM et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les budgets eau et assainissement), les aides de la CAF et de la MSA pour le fonctionnement des crèches intercommunales de Bois-de-Haye, de Manonville et du relais petite enfance (RPE), et pour l'aire d'accueil des citoyens français itinérants, etc.

Les redevances et diverses recettes

Les redevances concernent notamment la redevance d'eau potable et la redevance d'assainissement collectif, pour lesquelles la CC2T a été contrainte, après une pause de 3 ans, de relever les tarifs au 1^{er} janvier 2023 et de tenir compte désormais de l'inflation.

Les redevances concernent également les droits d'entrée du centre aquatique Ovide, la contribution des parents au fonctionnement des crèches intercommunales de Bois-de-Haye et Manonville et les droits des aires d'accueil des citoyens français itinérants...

La communauté a par ailleurs réformé le financement du service facultatif d'enlèvement des déchets professionnels. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des locaux imposables sont assujettis à la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi), sans exonération. La redevance spéciale ne reste appliquée dans les conditions préalablement adoptées que pour les producteurs de déchets non soumis à la TEOM (activité sans local professionnel, administration...) et les services additionnels (collecte maintenue une fois par semaine, collecte des biodéchets...).

Les autres recettes concernent les reventes des matières recyclables issues de la collecte sélective des déchets, les recettes des prestations du chantier d'insertion pour les communes, les loyers encaissés, etc.

E/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

Les dépenses (ou atténuations de produits) de la CC2T se caractérisent par une très forte rigidité : une dépense est dite « rigide » si elle est subie et reconduite dans le temps, sans que la collectivité ne puisse aisément décider de la réduire. Cela est particulièrement évident pour les attributions de compensation positives, le prélèvement au titre du FNGIR et les intérêts de la dette.

Les participations aux organismes extérieurs estimées pour 2025 (pour 3,66M€ au total) comprennent :

- La contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont la hausse liée au nouveau mode de calcul, défavorable au territoire, est étalée sur 20 ans : 1 852K€ (+51K€)
- La contribution au syndicat mixte Grand Toulousain : 900K€ (à confirmer)
- Les cotisations au Pays Terres de Lorraine, à divers organismes satellites (Agence de développement Nancy Sud Lorraine Lorr'up, Mission Locale) et à la Maison du Tourisme Terres Toulousaines : 590K€,
- La contribution à l'établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon (EPTB) : 166K€ (+9K€)
- La contribution à la Multipôle Nancy Sud Lorraine : 58K€
- La contribution au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) au titre du SIG : 58K€
- Les contributions à la plateforme d'ingénierie départementale (EPA Dév.54), au Sillon Lorrain, au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 54), au parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et au CEREMA : 15K€
- Les cotisations aux instances représentatives et de conseil (ADM54, Intercommunalités de France, Citoyens & Territoires) : 13K€
- La cotisation à l'association ATMO Grand Est qui assure la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement : 9K€

A titre indicatif, hors cotisations versées (article 6281), les charges à caractère général (chapitre 011 consolidé) estimées pour 2025 (≈13,7M€) relèvent pour environ 40% du budget des ordures ménagères, 38% des budgets eau et assainissement, 19% du budget principal et 3% du budget mobilité (la majeure partie des charges de mobilité étant portée directement par le délégataire afférent).

Il peut être noté que l'inflation se répercute sur les différents budgets de la communauté, notamment avec les coefficients de révision au 1^{er} janvier 2025 des différents marchés et délégations.

Au budget principal, une attention particulière est portée sur la gestion de l'activité du centre aquatique intercommunal Ovide dont les charges et produits évoluent comme suit :

<i>Suivi analytique</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	2024
Produits du centre aquatique	718 757	769 971	741 474	369 386	389 801	584 825	597 886	667 335
Produits annulés (remboursements covid)	0	0	0	-50 839	-74 234	0	0	0
Charges directes de personnel	849 217	837 694	818 101	806 490	811 706	892 512	957 952	986 252
Fluides et énergie	367 514	370 116	377 035	302 503	274 618	404 176	477 172	406 810
Autres charges directes	170 371	178 608	160 315	154 476	156 339	177 270	193 593	217 550
Déficit de fonctionnement direct	668 345	616 447	613 977	944 921	927 096	889 133	1 030 831	943 276
<i>Charges d'intérêt du financement du centre</i>	<i>189 693</i>	<i>181 595</i>	<i>173 509</i>	<i>165 772</i>	<i>157 150</i>	<i>144 378</i>	<i>137 261</i>	<i>132 783</i>
<i>Charges indirectes</i>	<i>49 083</i>	<i>49 612</i>	<i>53 830</i>	<i>58 343</i>	<i>59 235</i>	<i>61 281</i>	<i>66 381</i>	<i>65 119</i>
<i>Amortissement du bâtiment</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>	<i>416 889</i>

Les produits pour 2025 sont évalués à 700K€. Le déficit d'exploitation de l'équipement devrait légèrement progresser en 2025, puis plus fortement une fois l'extension réceptionnée.

Les dépenses de personnel

Nota bene : pour les services des ordures ménagères, de l'eau potable et de l'assainissement (mais pas du pluvial), et de la mobilité, la masse salariale est initialement portée par le budget principal et répercutée aux budgets annexes.

La prévision de masse salariale, en hausse pour 2025, tient notamment compte :

- de l'impact en année pleine des modifications intervenues au cours de l'année 2024, à savoir : rémunération des temps d'habillage imposés pour certaines catégories de personnel suite aux dispositions adoptées dans le cadre du règlement intérieur ; créations de postes décidées en 2024 : 0,5 ETP -*équivalent temps plein*- supplémentaire dans le cadre de la montée en puissance de la maison sports santé ; 1 ETP financé à hauteur de 24 000 € par la Caisse d'allocations familiales au titre du volet enfance/jeunesse de la convention territoriale globale (CTG) signée par l'ensemble des communes et de l'intercommunalité à l'échelle du territoire ; 4 ETP transférés du

prestataire vers la régie eau-assainissement ; 1 ETP pour venir compléter l'accueil au siège sur des missions de secrétariat et le service des ressources humaines ; 1 ETP ayant permis de pérenniser jusqu'à sa retraite une agente d'entretien.

- d'une première hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux, dont l'impact est estimé à 93K€
- de la mise en œuvre à compter de janvier 2025 du « bonus attractivité », revalorisation pérenne de minimum 100 euros nets mensuels (à temps plein) pour les agentes des crèches intercommunales
- de la hausse des cotisations au titre de la prévoyance et de la santé des agent(e)s
- de la progression de carrière des agents (« glissement vieillesse / technicité »)
- de mesures sociales nouvelles proposées pour renforcer l'attractivité de la CC2T afin de recruter et garder des agents, redonner du pouvoir d'achat aux agents et développer les outils managériaux pour l'atteinte des objectifs, à savoir :
 - o Titres restaurants par jour travaillé avec pause méridienne abondés de 6€ (pris en charge paritairement par l'employeur et les agents) à 10 € avec participation employeur montant à 60%, ce qui représente un doublement du coût pour la CC2T, soit +68K€ environ
 - o Révision du complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'atteinte des objectifs avec un quasi doublement pour les catégories C et des ajustements des groupes supérieurs pour conserver une logique de progression et d'homogénéité entre les différentes filières, soit +25K€ environ

Aucune revalorisation du point d'indice en 2025 n'a pas été intégrée à ce stade.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de 2025, plusieurs modifications du tableau des effectifs sont envisagées, afin de permettre la continuité des services, également prises en compte dans la proposition de masse salariale pour 2025 :

- 1 ETP, poste de catégorie B, afin de conforter l'équipe des deux agentes qui composent actuellement la cellule de la commande publique de la CC2T pour faire face à l'activité très soutenue du service
- 1 ETP d'opérateur ou opératrice territorial(e) des activités physiques et sportives afin de préparer l'animation scolaire du futur pôle nautique d'aviron en cours de travaux et de compléter l'équipe du centre aquatique
- 2 ETP d'adjoint(e)s administratif(/ve)s à pourvoir à fin 2025 pour garantir la continuité au 1^{er} janvier 2026 concomitamment à la reprise en régie de la boutique mobilité (charge incombant actuellement au délégataire)
- 1 ETP au titre de la reprise de la communication en matière de mobilité et de tourisme
- 1 ETP de technicien chargé du suivi de travaux d'eau et d'assainissement (*groupe V de la convention collective des services d'eau et d'assainissement*) au regard du volume de travaux prévisionnels engendrés par l'accompagnement des projets communaux, le besoin de moderniser les zones d'activités économiques existantes ou en devenir, la gestion patrimoniale courante et les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du territoire
- 1 ETP d'agent d'exploitation (*groupe III*) afin de pallier l'absence d'un agent eau potable en maladie longue durée et en fin de carrière
- 1 ETP agent technique affecté au ST2i en renfort entretien des espaces verts ZI et pistes cyclables
- 2 ETP du service des ordures ménagères seraient pérennisés en renforts de nettoyage et saisonniers de déchèterie (**moyens déjà existants**).

En fonction de l'avancée des discussions avec l'intercommunalité voisine et d'une juste appréciation du besoin, il n'est pas exclu qu'un recrutement, le cas échéant via un contrat de projet, soit également envisagé dans le cadre de la reprise du projet de développement viticole « côte à côte ».

La prévision de masse salariale (avant refacturation des budgets annexes) s'établit ainsi provisoirement à 7,5M€ (+6,6% par rapport au budget primitif pour 2024, +8,7% par rapport au réalisé de 2024), soit 30% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal envisagées pour 2025 (la moyenne nationale des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique se situe à 41,7% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2024 »). **Tous budgets de fonctionnement confondus, la masse salariale tous services confondus représente 17,3% des dépenses réelles de fonctionnement projetées pour 2025.**

Il n'est pas prévu de modification du temps de travail en 2025 (régime des 35 heures appliqué).

Rappel 2024	Rémunérations principales (titulaires)	64111	2 906 652	Nota : montants hors charges Le détail pour 2025 est en cours de production
	Supplément familial, indemnité de résidence	64112	30 764	
	NBI	64113	39 018	
	Autres indemnités (titulaires)	64118	90 016	
	Rémun. non titulaires, insertion, vacation, apprentis	6413. à 7	1 687 248	
	<i>Heures supplémentaires (tous agents hors BNSSA)</i>	<i>Multi.</i>	<i>51 672</i>	

F/ BALANCES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

La traduction budgétaire de l'ensemble des éléments présentés précédemment se traduit, provisoirement, par les grandes masses suivantes pour le budget principal :

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2024	Prévisions 2025	Chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2024	Prévisions 2025
002	Résultat de fonct. reporté	2 256 193	2 178 820				
013	Atténuation de charges	110 592	90 000	011	Charges à caractère général	3 045 345	3 175 000
70	Produits du domaine et ventes div.	3 454 373	3 800 000	012	Charges de personnel	6 891 917	7 500 000
731	Impositions directes	7 349 367	7 460 952	014	Atténuation de produits	10 556 749	10 620 000
73	Autres impôts et taxes	9 581 348	9 594 126				
74	Dotations et participations	5 792 424	5 844 506				
75	Autres produits de gest. courante	391 437	289 000	65	Autres charges de gest. courantes	3 270 574	3 350 000
76	Produits financiers	2	0	66	Charges financières	159 400	232 500
77	Produits exceptionnels	153 652	2 000	67	Charges exceptionnelles	0	15 000
78	Reprises sur provisions	0	0	68	Dotations aux provisions	0	0
	RECETTES REELLES DE FCT	29 089 388	29 259 404		DEPENSES REELLES DE FCT	23 923 985	24 892 500

A ce stade, la prospective financière, établie sur la base des éléments connus, laisse augurer une épargne brute du budget principal maintenue à un niveau relativement fort (*taux d'épargne supérieur à 7%*).

Dans les hypothèses projetées et avec 3 M€ d'emprunts supplémentaires, la capacité de désendettement courante du budget principal à fin 2025 pourrait osciller entre 3 et 5 ans.

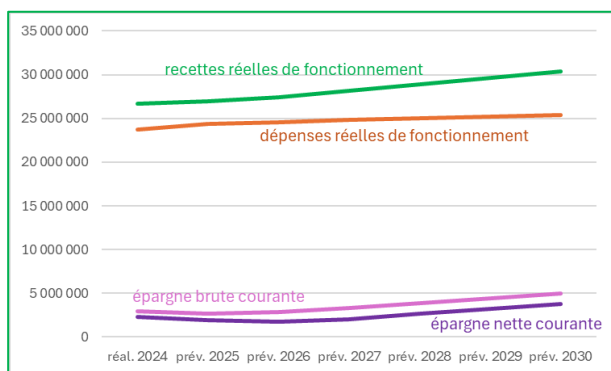
G/ PROJECTIONS AU-DELÀ DE 2025

Dans le contexte financier particulièrement incertain, pour mesurer la **résilience du budget principal** de la CC2T, deux hypothèses ont été testées sur la période 2025-2030 :

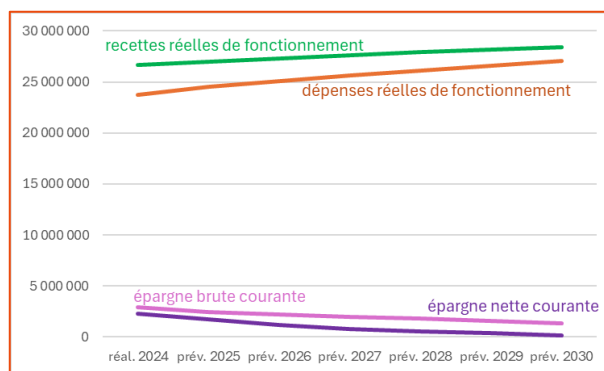
- ✓ Un scénario plus favorable avec, à compter de 2026, progression de la TVA revenue à 3% par an, des bases de CFE dynamiques et des dépenses de fonctionnement très maîtrisées (011 à +0,5% par an et 012 à +2% par an)
- ✓ Un scénario plus délicat avec gel de la TVA au-delà de 2025, des bases de CFE progressant de 2% par an et des dépenses de fonctionnement progressant plus fortement (011 à +3% par an et 012 à +5% par an)

Dans les deux cas de figure les taux de fiscalité sont maintenus à ce stade et les emprunts sont simulés sur la base d'un taux fixe à 4,5% mobilisé à mi-année.

Le scénario plus favorable conduit à une capacité d'investissement nette sur la période 2025-2030 de 17M€ (+7M€ d'emprunts) et une capacité de désendettement courante qui revient au niveau actuel, très faible, en fin de période.



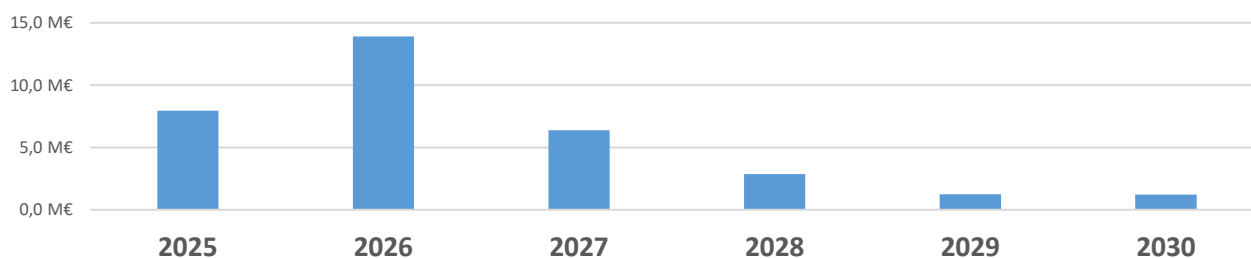
Le scénario plus délicat conduit à une capacité d'investissement nette sur la période 2025-2030 de 7M€ (+7M€ d'emprunts) et une capacité de désendettement courante de l'ordre de 7 années. Un emprunt complémentaire de 5M€ aboutirait à une capacité de désendettement courante approchant 15 années.



Nota : le montant pluriannuel des programmes déjà votés par l'Assemblée (hors investissements annuels complémentaires nécessaires) correspond au volume d'investissements de l'hypothèse la plus favorable.

	Projets TTC validés	Solde HT 2025/2030
Participation ZAC Génie	2 776 455	150 000
Participation ZAC Kleber	5 520 000	2 120 000
Bilan ZAC Croix Saint Nicolas	215 480	200 000
Participation ZAC Parc de Haye	11 700 000	4 900 000
Avances pour budget annexe PITE	1 850 000	350 000
Base nautique aviron (AP)	2 670 000	1 942 730
Relocalisation RPE (AP)	430 000	207 838
Extension centre aquatique Ovide (AP)	7 990 000	6 025 058
Subventions versées Habitat -part. et co.- (AP)	728 000	666 579
Vidéoprotection ZAE (AP)	450 000	275 000
Réorganisation services techniques (AP)	2 670 000	1 921 651
Reprise PCJA (AP)	4 000 000	3 182 781
Transition énergétique des bâtiments (AP)	1 250 000	1 046 191
Total		22 987 828

Le pic de dépense est anticipé pour 2026 à ce stade.



ANNEXE 1 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 (emplois permanents)

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDG. EN ETP AU 01/01/25		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4	0	4	4	0	4
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services	A	3		3	3		3
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		35	1	36	27,6	3	30,6
Attaché hors classe	A	0 +2*		2			0
Attaché principal	A	2 +2*		4	2		2
Attaché	A	4		4	3,8		3,8
Rédacteur principal 1ère cl.	B	3		3	3		3
Rédacteur principal 2ème cl.	B	3		3	3		3
Rédacteur	B	3		3	2	1	3
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	6	1	7	6,3		6,3
Adjoint administratif principal 2ème cl.	C	3		3	2,5		2,5
Adjoint administratif	C	7		7	5	2	7
FILIERE TECHNIQUE (c)		46	3	49	41,2	3	44,2
Ingénieur principal	A	2		2	1	1	2
Ingénieur	A	2		2	2		2
Technicien principal 1ère cl.	B	3		3	2		2
Technicien principal 2ème cl.	B	1 +1*		2	1		1
Technicien	B	2		2	1	1	2
Agent de maîtrise principal	C			0			0
Agent de maîtrise	C	2		2	2		2
Adjoint technique principal 1ère cl.	C	7		7	7		7
Adjoint technique principal 2ème cl.	C	8	1	9	6,5		6,5
Adjoint technique	C	18	2	20	18,7	1	19,7
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		13	0	13	11	0	11
Puéricultrice hors classe	A	2		2	2		2
Puéricultrice de classe supérieure	A			0			0
Puéricultrice	A			0			0
Educateur principal de jeunes enfants	A			0			0
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1		1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure.	B	3		3	2		2
Auxiliaire de puériculture	B	7		7	6		6
FILIERE SPORTIVE(e)		10	0	10	5	4,6	9,6
Conseiller des A.P.S principal 1ère cl.	A			0			0
Conseiller des A.P.S principal 2ème cl.	A			0			0
Conseiller des A.P.S	A			0			0
Educateur des A.P.S principal 1ère cl.	B	2		2	2		2
Educateur des A.P.S principal 2ème cl.	B	2		2	2		2
Educateur des A.P.S	B	6		6	1	4,6	5,6
FILIERE ANIMATION (f)		6	4	10	5,7	2,5	8,2
Animateur principal 1ère cl.	B			0			0
Animateur principal 2ème cl.	B			0			0
Animateur	B	1		1		1	1
Adjoint d'animation principal 1ère cl.	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation principal 2ème cl.	C	2		2	1	0,5	1,5
Adjoint d'animation	C	2	4	6	3,7	1	4,7
DROIT PRIVE SPIC Eau et assainissement (g)		26	0	26	0	22	22
(convention collective de l'eau et l'assainissement)	VIII			0			0
	VII			0			0
	VI	1		1		1	1
	V	6		6		5	5
	IV	9		9		7	7
	III	10		10		9	9
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g)		140	8	148	94,5	35,1	129,6

* Poste correspondant à un détachement sur emploi fonctionnel ou de droit privé (ne sera pas pourvu).